

M. Heyriès « Nous ne contraindrons pas au regroupement »

Extrait de l'article d'Union sociale de mars 2010¹, résumant les propos de Fabrice Heyriès lors du congrès de l'Uniopss (janvier 2010)

Poussé dans retranchements, le patron de la DGCS a explicité les attentes de l'Etat par rapport aux associations de solidarité. Nous souhaitons d'abord, indique-t-il, « *que vous portiez vos valeurs, que vous exerciez votre fonction critique, ce que vous faites fort bien !* » Ensuite, dès lors qu'il y a partenariat et financement public, il importe que le service rendu satisfasse à des exigences de performance, « *notion qui n'est pas qu'économique* » et de qualité.

Quant aux responsabilités de l'Etat vis à vis de ces associations, elles consistent à ce qu'elles trouvent leur place dans la nouvelle gouvernance locale, notamment au sein des ARS. Mais surtout, a insisté M. Heyriès, l'Etat doit respecter l'autonomie associative : « *Je porte sur ce point la parole officielle, la position de l'Etat. Il est hors de question que l'on vous contraigne à vous regrouper, à grossir. Il peut arriver qu'un fonctionnaire travaillant dans une Ddass, une DDTE pense différemment, ait sa propre doctrine sur le sujet, cela le regarde, mais ne doit pas vous perturber.* »

Au-delà, Fabrice Heyriès s'est attaché à « *démminer* » le terrain. Ainsi, au ministère de la Solidarité, la RGPP n'a eu d'impact que sur l'organisation de l'administration, les personnels, elle n'a jamais réduit les crédits d'intervention, les subventions, ni remis en cause des prises en charge ou des dispositifs. Quant à la directive services, dont l'Uniopss redoute l'onde de choc, entre autres pour la petite enfance et l'aide à domicile, « *c'est un non-sujet, elle n'entraîne aucun problème pour les structures associatives, y compris dans la petite enfance et l'aide à domicile, où la réglementation actuelle ne sera pas modifiée.* »

Sur le sujet « chaud » de la tarification, la question de fond, explique le directeur de la DGCS, est simple. Est-ce qu'on maintient des « *tarifications historiques* », des budgets avalisés à une certaine période et reconduits depuis en intégrant l'inflation ? Ou bien cet acquis peut-il être reconsidéré, en visant l'équité au plan national ? Est-il logique, par exemple, « *que sur deux CHRS qui accueillent les mêmes publics, visent des objectifs identiques, disposent des mêmes métiers, l'un d'entre eux se voit attribuer un financement très supérieur au second ?* »

A propos des appels à projets, Fabrice Heyriès reprend la position qu'il a déjà développée² : avec la procédure en usage du CrosMS, la quasi totalité des porteurs de projets reçoivent un avis favorable, qui peut faire plaisir mais reste sans conséquence financière. Il est plus responsable que sur la base de schémas élaborés avec les associations, une commission ad hoc lance un appel à projets, que les associations envoient leurs réponses, financées si elles sont retenues. L'idée est que « *les initiatives sortent plus vite de la boîte.* »

¹ Union sociale, mars 2010, N° 235, plénière du vendredi 29 janvier matin.

² Voir son interview dans Union sociale d'octobre 2009, N°230, p.19.